

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 14201 Numéro SIREN : 523 548 766 Nom ou dénomination : Sépia

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2022 sous le numéro de dépôt 123828

SEPIA

Société par Actions Simplifiée

89, boulevard Haussmann

75008 Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

SEPIA

Société par Actions Simplifiée
89, boulevard Haussmann
75008 Paris

A la collectivité des Associés,

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société **SEPIA** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de mon rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage selon les modalités décrites dans la note « 1. Participations » de l'annexe.

Mes travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

J'ai procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 11 juin 2021

Le Commissaire aux comptes



Philippe BLIN
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Désignation de l'entreprise : SAS SEPIA			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 89 Boulevard HAUSSMAN 75008 PARIS			Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 5 2 3 5 4 8 7 6 6 0 0 0 1 4			Néant ☐ *			
			Exercice N clos le, 31122020		N-1 31122019	
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
					Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	20 211 620	15 959 470
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		
TOTAL (II) BJ			20 211 620	BK	20 211 620	15 959 470
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	CA	649 503	649 503
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	9 519 520	9 428 557
Disponibilités		CF	CG	23 610	23 610	74 930
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			
	TOTAL (III) CJ	10 192 635	CK	90 963	10 101 671	6 807 132
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecart de conversion actif* (VI) CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	30 404 255	IA	90 963	30 313 292	22 766 602
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS SEPIA</u>				Néant ☐ *			
				Exercice N			
				Exercice N – 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 15 861 600)			DA	15 861 600	15 861 600	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	155	155	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	261 915	223 350	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG			
	Report à nouveau			DH	2 141 337	1 408 606	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(517 702)	771 295	
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	17 747 305	18 265 007	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
		Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	2 660 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	111 578	69 850	
	Dettes fiscales et sociales			DY	66 783	82 182	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	9 727 625	4 349 562	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	12 565 987	4 501 594		
Ecart de conversion passif* (V)			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	30 313 292	22 766 602		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
			Ecart de réévaluation libre	1D			
			Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	7 576 323	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SEPIA							Néant ☐ *		
			Exercice N				Exercice (N - 1)		
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC		
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF		
		services *	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *		FJ		FK		FL		
	Production stockée*						FM		
	Production immobilisée*						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP		
	Autres produits (1) (11)						FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
Variation de stock (marchandises)*						FT			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	135 385 80 055		
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	204 815 2 669		
Salaires et traitements*						FY	87 803 37 993		
Charges sociales (10)						FZ	32 537 14 389		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	– dotations aux amortissements*				GA		
			– dotations aux provisions*				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
Autres charges (12)						GE	1		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	460 543 135 108		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(460 543) (135 108)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	2 000	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	83 025 195 759	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	94 478 886 717	
	Différences positives de change						GN	399 4 971	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	179 903 1 087 448	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	32 149 47 775	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	108 913 51 368	
	Différences négatives de change						GS	46 666	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	49 333	
	Total des charges financières (VI)						GU	237 062 99 143	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(57 158) 988 304		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(517 702) 853 195		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SAS SEPIA</u>										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK		81 900	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	179 903	1 087 448	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	697 606	316 152	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(517 702)	771 295	
RENVVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *							HP			
			- Crédit-bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	108 913	51 368	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								HX	10 000	10 000	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5											
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6			obligatoires			A9				
		Dont cotisations facultatives Madelin		A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8				
joindre en annexe) :													
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le									Exercice N			
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

ANNEXES AU 31 DECEMBRE 2020

1 - PRINCIPES, REGLES ET METHODE COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du **règlement ANC N° 2014-03 du 5/06/2014 relatif au Plan Comptable Général** amendé par le **règlement ANC 2015-06 du 23/11/2015** et **2016-07 du 26/12/16** et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les méthodes d'évaluation sont restées inchangées par rapport aux exercices précédents.

Les immobilisations sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Aucune réévaluation n'a été pratiquée. Les amortissements linéaires ont été considérés comme des amortissements économiquement justifiés.

2 - NOTES SUR LE BILAN ET SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 1 - PARTICIPATIONS

Ce poste comprend les titres de participation détenus dans les sociétés ci-dessous, évalués à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur nette si cette dernière est inférieure.

La valeur nette des titres correspond à leur valeur d'usage pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net ré estimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

	Valeur brute	Valeur nette	Capital	Réserves	Quote-part du capital détenu	Résultat du dernier exercice clos
SOLMA	16.771.755	16.771.755	29.621.698	2.946.712	50.00%	3.047.860
INDRECO	137.716	137.716	368.927	20.995.838	0.51%	-539.170
SCI 40/42 BD THIERS	3.302.150	3.302.150	3.782.514	-4.126.814	50.00%	445.853
TOTAL	20.211.621	20.211.621				

NOTE 2 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les intérêts courus s'élèvent à la somme de 322.884 € au 31 décembre 2020.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise <u>SAS SEPIA</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCO	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF		
CORP	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	MI		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN		LO		LP		
	FIN	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	15 959 470	8V		8W	4 252 150
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV			
TOTAL IV				LQ	15 959 470	LR		LS	4 252 150		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	15 959 470	ØH		ØJ	4 252 150		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4			
				par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCO	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		IX		
CORP	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT		MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH		NI		
	FIN	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IO		ØX		ØY	20 211 620	ØZ	
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK	20 211 620	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	20 211 620	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS SEPIANéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C
		– corporelles	6E	6F	6G
		– titres mis en équivalence	02	03	04
		– titres de participation	9U	9V	9W
		– autres immobilisa- tions financières (1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
		153 292	32 149	94 478	90 963
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
		153 292	32 149	94 478	90 963
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
		153 292	32 149	94 478	90 963
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	UF	
		– financières	UG	UH	
		– exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

NOTE 3 - CAPITAL

Le capital social est composé de 158.616 actions, entièrement libérées.

NOTE 4 – AUTRES CREANCES

• Etat – Impôt à payer	82. 503 €
• C/C SCI 40/42 BD THIERS	565.000 €
• Créance débiteurs divers	<u>2.001 €</u>
Total	649.504 €

NOTE 5 - DETTES

La répartition des dettes selon leur échéance, le détail des effets à payer, des dettes concernant les entreprises liées et les charges à payer sont présentées dans le tableau ci-après.

	Montant brut au bilan	Montant à 1 an au +	Montant à + de 1 an	Effets à payer	Entreprises liées	Charges à payer
Dettes financières	2.660.000	280.000	2.380.000			
Dettes fiscales et sociales	66.783	66.783				9.942
Autres dettes	9.727.627	7.117.961	2.609.664		9.727.627	
Fournisseurs	111.578	111.578				111.578
TOTAL	12.565.988	7.576.322	4.989.664		9.727.627	121.520

NOTE 6 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

Résultat courant avant Impôt	-517.702
Résultat exceptionnel	0
Impôt	0
Résultat comptable	-517.702

NOTE 7 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La crise dite « Covid-19 » a continué à produire ses effets en 2021 mais les marchés financiers ont anticipé une forte reprise économique à l'échelon mondial provoquant une amélioration des valorisations d'entreprises, ce dont la Société a profité.

NOTE 8 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

La Société SEPIA a acquis le 1^{er} octobre 2020 auprès de Mme Sophie Cligman, 1520 parts sociales de la SCI 40/42 Blvd Thiers. L'acte de cession prévoyait la mise en place d'une convention de crédit-vendeur d'un montant de € 2.800.000.

Le 1^{er} octobre 2020, cette convention fut signée.

Préalablement à cette signature, Mme Sophie Cligman a demandé la mise en place d'un nantissement sur des actifs financiers afin de garantir le respect des engagements pris par SEPIA.

Deux garanties ont été accordées au cédant :

- Un nantissement sur le compte-titre n°47658100001 ouvert au nom de SEPIA dans les livres de la banque Rothschild Martin Maurel.
- Une délégation de créance sur le contrat de capitalisation n°T26800006 « Capital R Gestion Privée II Capi » ouvert au nom de SEPIA le 09/08/2012 dans les livres de LA MONDIALE PARTENAIRE.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre à 15 heures 30, les associés de la société SEPIA se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle sur seconde convocation du Président.

Les membres de l'assemblée ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance.

Monsieur Gérard Kling préside la séance en sa qualité de Président de la Société, Monsieur Guillaume Courault assure les fonctions de secrétaire.

Monsieur Philippe Blin, commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Cette assemblée se tenant sur deuxième convocation, faute d'avoir réuni le quorum requis par les statuts sur première convocation, aucun quorum n'est désormais requis.

La feuille de présence, arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, permet de constater que les associés présents ou représentés détiennent 2 actions en pleine propriété et 158.614 actions en usufruit. Aucun quorum n'étant requis sur deuxième convocation, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes les résolutions.

Le Président met à la disposition des associés :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé ;
- une copie de la lettre de convocation adressée en la forme recommandée avec demande d'avis de réception au commissaire aux comptes, ainsi que l'avis de réception ;
- la feuille de présence ;
- un exemplaire des statuts de la Société ;
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (bilan et compte de résultat);
- le rapport du Président sur la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, dit "*rapport de gestion*" ;
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
- le rapport du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;

- le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions des statuts et déclare que les documents et renseignements prévus par lesdits statuts ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'assemblée conformément aux dispositions légales et statutaires.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que les questions à l'ordre du jour sont les suivantes :

1. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ; quitus au Président ;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
3. Approbation, sur rapport spécial du Commissaire aux comptes, des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
4. Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts ;
5. Constatation de la démission de Monsieur Serge Meheust de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant et nomination de la société SEFAC SA en remplacement ;
6. Pouvoir pour les formalités.

Puis, il est donné lecture du rapport de gestion et des rapports du commissaire aux comptes.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

(Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, quitus au Président)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et des rapports du Président et du Commissaire aux comptes, approuve lesdits rapports, ainsi que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice social clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui sont présentés, de même que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquelles il résulte, pour ledit exercice, une perte nette comptable de 517.702,56 euros.

En conséquence de cette approbation, l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions collectives ordinaires, donne quitus entier et sans réserve au Président pour sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant droit de vote.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions collectives ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Président, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 d'un montant de 517.702,56 euros en totalité au poste de report à nouveau, qui sera ramené de 2.141.337,44 euros à 1.623.634,88 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été procédé à des distributions de dividendes au cours des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant droit de vote.

TROISIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions collectives ordinaires, après avoir pris connaissance des termes du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, prend acte qu'aucune convention relevant de cette disposition n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant droit de vote.

QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts)

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions collectives ordinaires, après avoir pris connaissance des termes du rapport du Président, prend acte du fait que la Société n'a comptabilisé aucune des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant droit de vote.

CINQUIEME RESOLUTION

(Constat de la démission de Monsieur Serge Meheust de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant et nomination en remplacement de la société SEFAC SA)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions collectives ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, constate la démission du commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Serge Meheust à compter de l'assemblée ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et nomme en remplacement, pour la durée restant à courir aux fonctions de son prédécesseur, la société SEFAC SA - 10 avenue de Messine - 75008 Paris, identifiée sous le numéro d'immatriculation 328 581 202 RCS Paris. En conséquence, les fonctions de Philippe BLIN et celles de la société SEFAC SA prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant droit de vote.

SIXIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

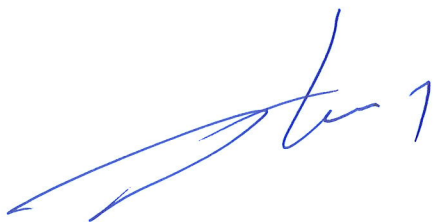
L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt auprès du Tribunal de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant droit de vote.

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire.



Monsieur Gérard Kling



Monsieur Guillaume Courault

SEPIA

Société par Actions Simplifiée

89, boulevard Haussmann

75008 Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

SEPIA

Société par Actions Simplifiée
89, boulevard Haussmann
75008 Paris

A la collectivité des Associés,

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société **SEPIA** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de mon rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage selon les modalités décrites dans la note « 1. Participations » de l'annexe.

Mes travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

J'ai procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 11 juin 2021

Le Commissaire aux comptes



Philippe BLIN
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Désignation de l'entreprise : SAS SEPIA			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 89 Boulevard HAUSSMAN 75008 PARIS			Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 5 2 3 5 4 8 7 6 6 0 0 0 1 4			Néant ☐ *			
			Exercice N clos le, 31122020		N-1 31122019	
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
					Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	20 211 620	15 959 470
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		
TOTAL (II) BJ			20 211 620	BK	20 211 620	15 959 470
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	CA	649 503	649 503
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	9 519 520	9 428 557
Disponibilités		CF	CG	23 610	23 610	74 930
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			
	TOTAL (III) CJ	10 192 635	CK	90 963	10 101 671	6 807 132
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecart de conversion actif* (VI) CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	30 404 255	IA	90 963	30 313 292	22 766 602
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS SEPIA</u>				Néant ☐ *			
				Exercice N			
				Exercice N – 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 15 861 600)			DA	15 861 600	15 861 600	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	155	155	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	261 915	223 350	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG			
	Report à nouveau			DH	2 141 337	1 408 606	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(517 702)	771 295	
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	17 747 305	18 265 007	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
		Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	2 660 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	111 578	69 850	
	Dettes fiscales et sociales			DY	66 783	82 182	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	9 727 625	4 349 562	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	12 565 987	4 501 594		
Ecart de conversion passif* (V)			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	30 313 292	22 766 602		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
			Ecart de réévaluation libre	1D			
			Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	7 576 323	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SEPIA							Néant ☐ *		
		Exercice N					Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	{	biens *	FD		FE		FF	
				services *	FG		FH		FI
	Chiffres d'affaires nets *		FJ		FK		FL		
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
Variation de stock (marchandises)*						FT			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	135 385	80 055	
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	204 815	2 669	
Salaires et traitements*						FY	87 803	37 993	
Charges sociales (10)						FZ	32 537	14 389	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		{	Sur immobilisations	– dotations aux amortissements*			GA		
				– dotations aux provisions*			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD				
Autres charges (12)						GE	1		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	460 543	135 108	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(460 543)	(135 108)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	2 000	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	83 025	195 759
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	94 478	886 717
	Différences positives de change						GN	399	4 971
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	179 903	1 087 448
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	32 149	47 775
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	108 913	51 368
	Différences négatives de change						GS	46 666	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	49 333	
	Total des charges financières (VI)						GU	237 062	99 143
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(57 158)	988 304	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(517 702)	853 195	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SAS SEPIA</u>										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK		81 900	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	179 903	1 087 448	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	697 606	316 152	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(517 702)	771 295	
RENVOS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *							HP			
			- Crédit-bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	108 913	51 368	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								HX	10 000	10 000	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5											
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6			obligatoires			A9				
		Dont cotisations facultatives Madelin A7					Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8						
joindre en annexe) :													
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le									Exercice N			
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

ANNEXES AU 31 DECEMBRE 2020

1 - PRINCIPES, REGLES ET METHODE COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du **règlement ANC N° 2014-03 du 5/06/2014 relatif au Plan Comptable Général** amendé par le **règlement ANC 2015-06 du 23/11/2015** et **2016-07 du 26/12/16** et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les méthodes d'évaluation sont restées inchangées par rapport aux exercices précédents.

Les immobilisations sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Aucune réévaluation n'a été pratiquée. Les amortissements linéaires ont été considérés comme des amortissements économiquement justifiés.

2 - NOTES SUR LE BILAN ET SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 1 - PARTICIPATIONS

Ce poste comprend les titres de participation détenus dans les sociétés ci-dessous, évalués à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur nette si cette dernière est inférieure.

La valeur nette des titres correspond à leur valeur d'usage pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net ré estimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

	Valeur brute	Valeur nette	Capital	Réserves	Quote-part du capital détenu	Résultat du dernier exercice clos
SOLMA	16.771.755	16.771.755	29.621.698	2.946.712	50.00%	3.047.860
INDRECO	137.716	137.716	368.927	20.995.838	0.51%	-539.170
SCI 40/42 BD THIERS	3.302.150	3.302.150	3.782.514	-4.126.814	50.00%	445.853
TOTAL	20.211.621	20.211.621				

NOTE 2 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les intérêts courus s'élèvent à la somme de 322.884 € au 31 décembre 2020.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise <u>SAS SEPIA</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
INCO	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD		KE		KF	
CORP	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	MI		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN		LO		LP		
	FIN	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	15 959 470	8V		8W	4 252 150
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV			
TOTAL IV				LQ	15 959 470	LR		LS	4 252 150		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	15 959 470	ØH		ØJ	4 252 150		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		3			
INCO	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW		IX		
CORP	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT		MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH		NI		
	FIN	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IO		ØX		ØY	20 211 620	ØZ	
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK	20 211 620	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	20 211 620	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS SEPIANéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisa- tions financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
		153 292	32 149	94 478	90 963
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
		153 292	32 149	94 478	90 963
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
		153 292	32 149	94 478	90 963
	Dont dotations et reprises { – d'exploitation – financières – exceptionnelles		UE	UF	
			UG	UH	
			32 149	94 478	
			UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

NOTE 3 - CAPITAL

Le capital social est composé de 158.616 actions, entièrement libérées.

NOTE 4 – AUTRES CREANCES

• Etat – Impôt à payer	82. 503 €
• C/C SCI 40/42 BD THIERS	565.000 €
• Créance débiteurs divers	<u>2.001 €</u>
Total	649.504 €

NOTE 5 - DETTES

La répartition des dettes selon leur échéance, le détail des effets à payer, des dettes concernant les entreprises liées et les charges à payer sont présentées dans le tableau ci-après.

	Montant brut au bilan	Montant à 1 an au +	Montant à + de 1 an	Effets à payer	Entreprises liées	Charges à payer
Dettes financières	2.660.000	280.000	2.380.000			
Dettes fiscales et sociales	66.783	66.783				9.942
Autres dettes	9.727.627	7.117.961	2.609.664		9.727.627	
Fournisseurs	111.578	111.578				111.578
TOTAL	12.565.988	7.576.322	4.989.664		9.727.627	121.520

NOTE 6 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

Résultat courant avant Impôt	-517.702
Résultat exceptionnel	0
Impôt	0
Résultat comptable	-517.702

NOTE 7 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La crise dite « Covid-19 » a continué à produire ses effets en 2021 mais les marchés financiers ont anticipé une forte reprise économique à l'échelon mondial provoquant une amélioration des valorisations d'entreprises, ce dont la Société a profité.

NOTE 8 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

La Société SEPIA a acquis le 1^{er} octobre 2020 auprès de Mme Sophie Cligman, 1520 parts sociales de la SCI 40/42 Blvd Thiers. L'acte de cession prévoyait la mise en place d'une convention de crédit-vendeur d'un montant de € 2.800.000.

Le 1^{er} octobre 2020, cette convention fut signée.

Préalablement à cette signature, Mme Sophie Cligman a demandé la mise en place d'un nantissement sur des actifs financiers afin de garantir le respect des engagements pris par SEPIA.

Deux garanties ont été accordées au cédant :

- Un nantissement sur le compte-titre n°47658100001 ouvert au nom de SEPIA dans les livres de la banque Rothschild Martin Maurel.
- Une délégation de créance sur le contrat de capitalisation n°T26800006 « Capital R Gestion Privée II Capi » ouvert au nom de SEPIA le 09/08/2012 dans les livres de LA MONDIALE PARTENAIRE.